

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

---



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 24/193/F**

**SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2024**

**OBJET :** FINANCES  
Soutien à l'association U MARE DI CULTURA.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 décembre 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Vincent GAMBINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Absents** : Emmanuelle GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marcu Antonu TAFANI ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration** : Emmanuelle GIRASCHI à Dumenica VERDONI ; Jean-Claude TAFANI à Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI à Nathalie APOSTOLATOS ; Nathalie CASTELLI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Vincent GAMBINI ; Marcu Antonu TAFANI à Jacky AGOSTINI ; Etienne CESARI à Christiane REVEST.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Le Vatican a officialisé le déplacement du pape François en Corse le 15 décembre prochain à Ajaccio.

L'ensemble des institutions engagées dans la préparation de cet événement travaillent de concert pour garantir l'accès de la population au centre-ville d'Ajaccio, dans les meilleures conditions, lors du week-end des 14 et 15 décembre.

Pour soutenir cet événement, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 10 000,00 € TTC (dix mille euros).

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de demande de subvention exceptionnelle du Cardinal François BUSTILLO, Président de l'association MARE DI CULTURA,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 06 décembre 2024,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

- ARTICLE 1 :** d'approuver l'attribution de la subvention exceptionnelle de 10 000,00 € TTC (dix mille euros) à l'association U MARE DI CULTURA.
- ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ARTICLE 3 :** Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

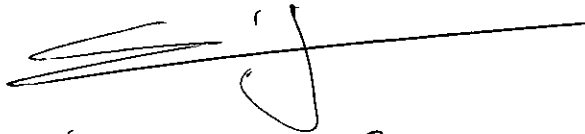
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	8
Nombre de suffrages exprimés	27
Votes: pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by 'SUSINI'. The signature is written over a horizontal line that extends across the page.

Grégory SUSINI